

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Compte de gestion
du budget annexe
du Service Public
de la Petite Enfance
pour l'exercice 2021

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Décision n° 22 03 01

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance pour l'exercice 2021 tenu par le receveur communautaire ;

Considérant que les résultats portés sur le compte de gestion et le compte administratif sont identiques et sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0,00 €
Opérations de l'exercice	3 192 224,38 €	3 192 224,38 €
Résultat d'exécution	3 192 224,38 €	3 192 224,38 €
Résultat de clôture		0,00 €

Considérant qu'il y a bien concordance des écritures comptables du receveur communautaire et de l'ordonnateur pour l'exercice 2021 du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance ;

Nombre de conseillers
en exercice : 30

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er vice-président chargé des finances propose d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance dressé par le receveur communautaire.

AR Prefecture

006-240600593-20220331-CC220301A-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Déclare** que le compte de gestion du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance pour l'exercice 2021 dressé par le receveur communautaire n'appelle pas d'observation ;
- **Approuve** le compte de gestion 2021 du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance dressé par le receveur communautaire en concordance avec l'ordonnateur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT
C. PIAZZA**



The image shows a blue ink signature of C. Piazza over a circular official stamp. The stamp contains the following text: "MAIRIE DES COMMUNES DU PAYS DES HAUTES-ALPES", "55 Boulevard de la République", "04400 LAUSANNE", and "04 76 22 05 50".